

Culture du cannabis en France : de l'artisanat à la production industrielle

Caroline MASSON, Michel GANDILHON¹



Depuis une dizaine d'années, le marché du cannabis en France connaît une importante mutation avec le développement des usages d'herbe, favorisé par des représentations des consommateurs tendant à valoriser notamment un produit jugé plus « naturel » que la

résine [Obradovic, 2017]. Si celle-ci, importée du Maroc via l'Espagne, domine encore globalement le marché, l'offre d'herbe, portée à la fois par des importations² et l'essor d'une production hexagonale, semble d'ores et déjà dépasser celle de résine dans certaines régions. Ainsi, le démantèlement de plantations dont les tailles peuvent désormais atteindre un niveau industriel (cannabis *factories*) atteste de la présence de nouvelles formes de production locale, en phase avec les évolutions observées dans le reste de l'Europe. La consommation grandissante d'herbe de cannabis introduit donc des changements majeurs, impliquant de nouveaux acteurs attirés par un marché en expansion. Cette situation engendre une concurrence accrue se manifestant par une utilisation de méthodes de vente proactives et une intensification des phénomènes de violences pour le contrôle d'un marché criminel qui reste le premier en France en termes de chiffres d'affaires³.

Un marché du cannabis en pleine mutation

Le produit « herbe » de plus en plus présent en France

Le marché du cannabis en France est traditionnellement structuré autour de la résine importée de la région du Rif, au Maroc, l'herbe n'occupant qu'une place subalterne⁴. Tout au long des années 2000, en effet, les saisies de résine représentaient plus de 90 % du total des saisies de cannabis. Depuis le début des années 2010, cependant, les saisies d'herbe ont augmenté considérablement pour atteindre le record de plus d'une vingtaine de tonnes en 2017 [OCTIS, 2018]. Entre 2010 et 2017, le volume d'herbe saisi par les services de l'application de la loi (police, douanes, gendarmerie) a été

Caroline MASSON



Diplômée d'un master de recherche en sociologie politique à l'université Paris 1 (Panthéon Sorbonne), Caroline Masson est chargée d'études au pôle TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT).

Michel GANDILHON



Diplômé de l'Institut de criminologie (Panthéon-Assas), chargé d'études à l'OFDT dans le pôle TREND et coordinateur de la publication *Drogues, enjeux internationaux*

(1) Remerciements : Adrien Véron (MILAD), David Weinberger (INHESJ). Cet article a été réalisé dans le cadre d'une recherche financée par la MILAD (Mission de lutte anti-drogue) et la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives) sur la cannabiculture en France (Masson, Gandilhon, 2018).

(2) Les importations proviennent massivement d'Espagne et, dans une moindre mesure, de Belgique et des Pays-Bas, selon les données des saisies de 2017 [OCTIS, 2018].

(3) En 2010, le marché du cannabis est estimé à 1 117 millions d'euros en moyenne [Ben Lakhdar et al., 2016].

(4) L'huile de cannabis est tout à fait marginale en France, et très peu disponible.



© CascadeCreatives - stock.adobe.com

multiplié quasiment par cinq. On remarque également un changement sensible dans la structure des saisies, l'herbe représentant désormais, en 2017, près du quart des volumes saisis de cannabis (Figure 1) contre environ 10 % au début des années 2000⁵.

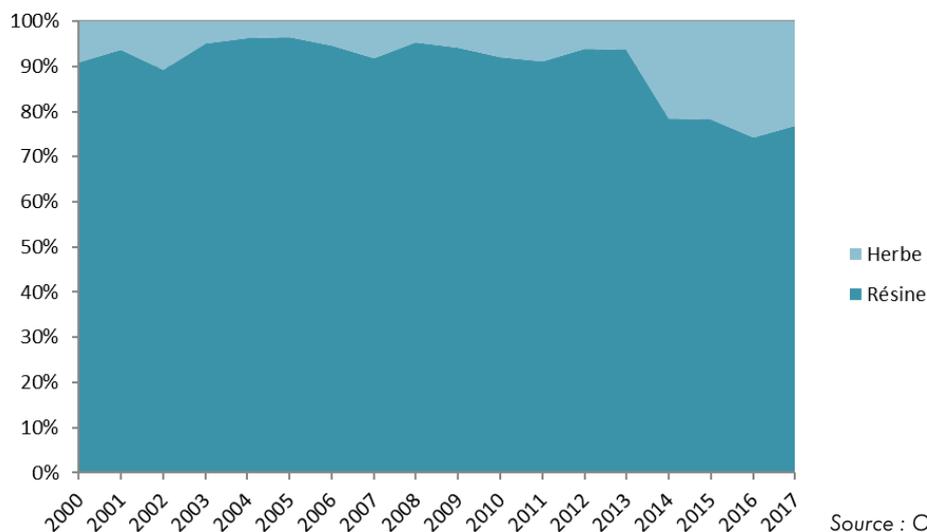
Ces tendances sont confirmées par le dispositif TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), en charge depuis 1999 de l'identification des phénomènes émergents en matière d'usages de drogues en France. Ainsi, certains des huit sites (Bordeaux,

Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes, Toulouse) que compte le réseau font état d'un basculement de leur marché local du cannabis vers une prépondérance grandissante de l'herbe. Le phénomène est constaté depuis plusieurs années dans les métropoles bordelaise et lilloise [Lazès-Charmetant, 2017 ; Lose, 2017] et affecte d'année en année de nouveaux sites, comme Toulouse en 2016 [Sudérie, 2017]. En outre, les observations réalisées à Marseille, où l'offre criminelle de résine est omniprésente et structurée, et à Metz montrent que la demande de l'herbe sur le marché ne cesse d'augmenter, l'offre ne parvenant que difficilement à satisfaire la demande [Zurbach, 2017 ; Bailly *et al.*, 2017].

Une production hexagonale qui se développe

L'herbe saisie en France provient d'abord de l'étranger, notamment des Pays-Bas, de la Belgique et d'Espagne. Cette dernière occupe d'ailleurs une place de plus en plus grande dans l'approvisionnement du marché. En 2017, en effet, 54 % de l'herbe saisie en France par les services de police en provenait. Ainsi, l'herbe « espagnole » est passée de 10 kg en 2006 à 8,3 tonnes en 2016, soit une multiplication des volumes saisis de presque 900 fois en dix ans. Ce changement spectaculaire pourrait être à imputer, au moins en partie, aux évolutions du statut

Figure 1 - Répartition des volumes saisis de cannabis par produit (2000-2017)



Source : OCRTIS

(5) Ces saisies ne concernent que partiellement le marché français, la France étant un pays de transit. A ce titre, l'herbe confisquée à destination de la France peut donner des indications quant à l'offre effectivement destinée au marché français. On relève ainsi un quadruplement du volume d'herbe saisie à destination de la France entre 2009 et 2016. Cette dernière année, 55 % de l'herbe saisie était destinée au marché hexagonal, soit le plus haut pourcentage jamais constaté [DGPN, DCPI, 2010 ; OCRTIS, 2017b].

légal du cannabis en Catalogne. Il semblerait en effet qu'une partie de la production des Cannabis social clubs⁶, désormais autorisés, est destinée à approvisionner un marché noir visant notamment un marché français qui peine à satisfaire la demande interne. Il est possible également que les acteurs du trafic de résine se soient réinvestis dans la culture de cannabis. Cependant, ce constat d'un recours croissant aux importations ne doit pas occulter la progression de la culture du cannabis sur le territoire français.

L'herbe produite localement y semble plus disponible qu'avant, ainsi que le montrent les données portant sur les saisies de plants de cannabis. Ces dernières ont considérablement augmenté depuis le début des années 2010 et dépassent régulièrement la barre des 100 000 pieds, contre 50 000 en moyenne dans les années 2005 (Figure 2).

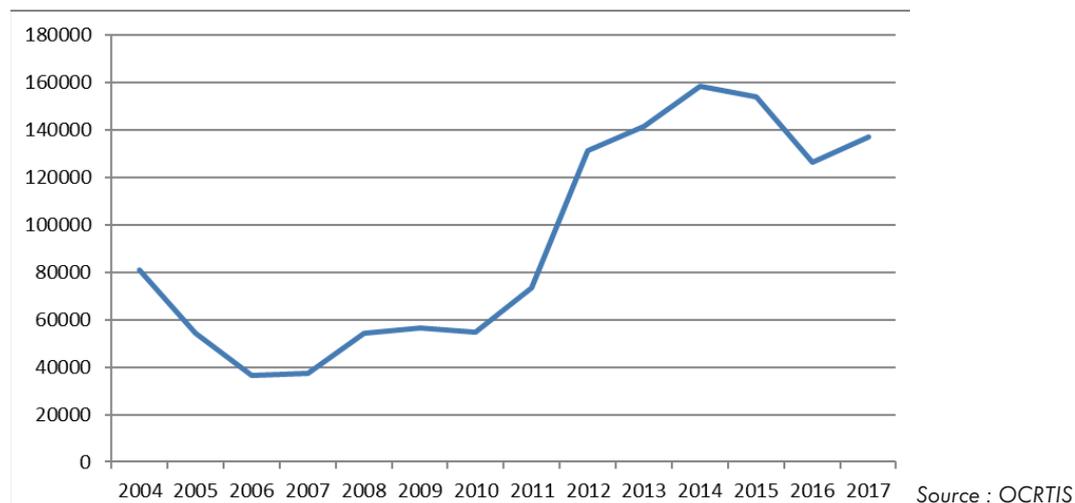
Cette explosion des saisies de pieds peut être mise en corrélation avec l'estimation du nombre de cannabisculteurs réalisée à partir des données 2010 du Baromètre santé de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la Santé (INPES). Si elles ne permettent pas d'apprécier la croissance de leur nombre sur la dernière décennie, le nombre estimé de personnes ayant recours dans l'année, en partie ou exclusivement, à la cannabisculture

est non négligeable puisqu'il atteindrait environ 212 800 personnes⁷ [Beck *et al.*, 2014].

Des profils de cannabisculteurs de plus en plus diversifiés

S'il semble que le profil majoritaire du cannabisculteur français demeure dominé par des personnes cultivant pour subvenir à leur consommation ou à celle de leur entourage⁸, les démantèlements récents de grosses plantations, majoritairement *indoor*, laissent supposer un investissement croissant de groupes professionnalisés dans la culture de cannabis. Ainsi, des saisies de plantations de plusieurs milliers de pieds de cannabis sont apparues en France ces dernières années. Peu nombreuses – en 2016 les plantations de plus de mille pieds démantelées par la police représentent seulement 0,27 % du nombre de plantations saisies –, elles sont néanmoins à l'origine d'environ un quart du nombre de plants saisis en France par la police en 2016 (25,4 %) [OCRTIS, 2017b]. Les saisies de telles plantations s'accompagnent en outre d'importantes confiscations de matériel témoignant d'un investissement financier important, pouvant s'élever à environ 100 000 € pour les plus grandes plantations (plusieurs milliers de pieds⁹). Cependant, l'investissement

Figure 2. Évolution du nombre de plants de cannabis saisis (2004-2017)



(6) Les Cannabis social clubs sont des groupements dans lesquels les membres s'organisent entre eux pour produire et se redistribuer de l'herbe de cannabis à des fins de consommation personnelle.

(7) 5,6 % des usagers dans l'année de cannabis ont consommé, en partie ou exclusivement, de l'herbe autocultivée dans les douze derniers mois.

(8) Comme l'a montré l'étude quantitative et qualitative menée par l'INHES et publiée en 2009 [INHES, 2009]. Les structures des saisies effectuées par la police montrent également que les plantations inférieures à 10 plants restent majoritaires [OCRTIS, 2018].

(9) Comme cela était le cas d'une très grande plantation (4 000 pieds) démantelée en 2016 à Hem (59) : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/cannabi-culture-record-de-saisie-hem-plantations-indoor-en-developpement-dans-la-region-930705.html>

(10) En ayant comme référence l'estimation de l'OCRTIS de 9 € le gramme d'herbe au détail en 2016 et 3 € au prix de gros en 2015, pour un rendement d'environ 30 grammes de matière sèche par plant de cannabis, et à raison de 4 récoltes dans l'année.

initial est rapidement amorti : pour une plantation de 1 000 pieds, par exemple, susceptible de produire chaque année plus de 120 kg d'herbe, le chiffre d'affaires à l'année pourrait atteindre 360 000 € sur le marché de gros et 1 080 000 € sur le marché de détail¹⁰.

Les plantations peuvent se trouver dans des propriétés privées, locaux commerciaux loués avec l'aide d'un prête-nom, voire dans des entrepôts industriels abandonnés. Les plantations peuvent aussi être disséminées dans plusieurs lieux distincts afin de modérer les pertes en cas de détection. Le financement des opérations peut être avancé par une personne (ce qui induit un investissement antérieur dans le crime organisé), et le ou les lieux de plantation repéré (s) grâce à des agents immobiliers corrompus. Des jardiniers sont engagés pour s'occuper des plantes, et il est possible de trouver, pour des cultures de grande échelle, un expert (étudiant en biologie ou consultant étranger vendant son savoir-faire) intervenant pour des conseils techniques, et un électricien spécialisé dans le vol d'électricité [Gandilhon *et al.*, 2016].

Une reconversion des trafiquants de résine ?

Dans le cadre d'un marché du cannabis en proie à de nombreux changements, les réseaux impliqués dans le trafic de résine, confrontés à une demande en baisse, cherchent à s'adapter. Ainsi, depuis quelques années, l'OCRIS note un investissement des organisations criminelles marocaines dans des structures de production européennes aux Pays-Bas. L'Espagne n'est pas épargnée puisqu'il semble que l'épicentre du marché de gros du cannabis se soit déplacé du sud de l'Espagne, lieu de prédilection des grossistes de résine marocaine, à la Catalogne devenu le centre de la production de masse d'herbe de cannabis dans la péninsule ibérique [OCRIS,

S'IL SEMBLE QUE LE
PROFIL MAJORITAIRE DU
CANNABICULTEUR FRANÇAIS
DEMEURE DOMINÉ PAR DES
PERSONNES CULTIVANT
POUR SUBVENIR À
LEUR CONSOMMATION
OU À CELLE DE LEUR
ENTOURAGE, LES
DÉMANTÈLEMENTS RÉCENTS
DE GROSSES PLANTATIONS,
MAJORITAIREMENT INDOOR,
LAISSENT SUPPOSER
UN INVESTISSEMENT
CROISSANT DE GROUPES
PROFESSIONNALISÉS DANS
LA CULTURE DE CANNABIS.

2015]. En France, un certain nombre de sites du dispositif TREND font état d'une diversification très importante de l'offre dite de « cités » en matière de cannabis au profit de variétés hybrides de cannabis. Si l'herbe proposée est souvent importée directement d'Espagne et des Pays-Bas, un certain nombre d'affaires montre que les points de vente peuvent travailler directement avec des unités de productions locales situées soit directement au cœur des zones de trafics soit dans les zones rurales environnantes comme l'a montré une récente affaire jugée à Nîmes¹¹.

Une implication active de groupes criminels implantés aux Pays-Bas

Les Pays-Bas ont joué un rôle moteur dans le développement de la production intensive de cannabis en Europe à partir des années 1970-1980. À la fin des années 1970, la Skunk#1, variété hybride de cannabis, arrive des

États-Unis jusqu'à Amsterdam et permet de produire en intérieur du fait de sa petite taille et d'une courte période de floraison. En 1985, le premier magasin d'équipement pour la culture *indoor* ouvre aux Pays-Bas. La production domestique se développe, favorisée par la dépénalisation de l'usage de cannabis en 1976 et le développement du phénomène des *coffee shops*, et atteint jusqu'à 80 % de la demande du pays à la fin des années 1990 [EMCDDA, 2012]. La répression néerlandaise à l'égard des unités de production se renforce à partir de 1999, en ciblant d'abord les petits cannabiculteurs¹², puis à partir de 2006 avec la création de *cannabis task forces*, cette fois-ci en direction de la production de cannabis de grande ampleur, dans une volonté de limiter le tourisme cannabique. Un des effets de cette politique a été de diffuser la production locale.

En raison de ce contexte, des groupes néerlandais apparaissent largement spécialisés dans la production d'herbe de cannabis en intérieur, et se sont

(11) En 2013, à Beaucaire, la police démantèle une plantation de plus de mille pieds répartis dans quatre serres. Le propriétaire, un restaurateur déjà condamné pour une affaire de stupéfiants, travaillait pour le compte d'un point de vente situé dans les quartiers nord de Marseille : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/gard/gardois-condamne-2-ans-prison-culture-traffic-cannabis-1372317.html>

(12) Ce qui pourrait avoir eu pour effet de créer un appel d'air à l'égard des plus grosses plantations de cannabis [EMCDDA, 2012].

professionnalisés sur ce secteur assez tôt en comparaison d'autres groupes criminels. La position prépondérante de ces groupes s'est accentuée encore par le fait que les ressources nécessaires à la production sont détenues pour une bonne part aux Pays-Bas : aujourd'hui, ce pays est le premier producteur de graines de cannabis au monde [EMCDDA, Europol, 2016], et reste une source importante de matériel et de savoir-faire techniques [Europol, 2017]. Des groupes criminels néerlandais sont présents dans des productions de cannabis dans d'autres pays, parfois pour un nombre important de plantations¹³. On retrouve ainsi des cultures industrielles *indoor* mises en place et gérées par des ressortissants néerlandais, ou encore d'anciens producteurs néerlandais se réorientant en tant que « consultant » dans la mise en place de nouvelles plantations. Ils valorisent alors leur expertise technique et peuvent fournir de l'équipement aux groupes criminels souhaitant démarrer une production. En France, plusieurs saisies de plantations impliquant des Néerlandais ont eu lieu. Ainsi en 2015, 600 plants de cannabis ont été saisis dans une ferme tenue par un Néerlandais, pour laquelle le matériel nécessaire avait été installé par des donneurs d'ordres appartenant à des groupes criminels implantés aux Pays-Bas. Les produits, après un passage par les Pays-Bas, étaient destinés à être vendus au Royaume-Uni¹⁴. Les Pays-Bas restent donc une plateforme importante dans la distribution de l'herbe en Europe, qu'elle soit ou non produite à l'intérieur de ce territoire.

Un engagement récent de groupes criminels d'origine vietnamienne

En France, l'implication de groupes criminels dits « vietnamiens » dans la culture de cannabis a été repérée pour la première fois en 2011 : près de 700 plants avaient alors été découverts dans un entrepôt de La Courneuve [Weinberger, 2011]. Depuis, quelques affaires du même type ont défrayé la chronique, mais il semble que, pour le moment, au vu des données policières, le phénomène

soit resté relativement limité et n'ait pas pris l'ampleur qu'il connaît, par exemple, en Angleterre. Il n'en demeure pas moins qu'il mérite que l'on s'y attarde quelque peu. En effet, le caractère récent du phénomène en France ne doit pas occulter le fait que des groupes similaires se sont antérieurement illustrés dans la culture de cannabis à l'étranger. Ainsi, des réseaux criminels vietnamiens impliqués dans la culture de cannabis ont d'abord été identifiés au Canada, et plus particulièrement en Colombie-Britannique [Plecas, *et al.*, 2005], autour de la métropole de Vancouver¹⁵, au tournant des années 2000. Une étude concernant les saisies de plantations de cannabis dans cette province du Canada entre 1997 et 2003 indique que, si en 1997 seuls 2 % des interpellés dans les affaires de culture de cannabis étaient d'origine vietnamienne, ils étaient 21 % deux ans plus tard et presque 40 % en 2002. Les interpellés d'origine vietnamienne étaient aussi plus fréquemment impliqués dans des plantations plus grandes, ce qui semble indiquer un intérêt exclusivement commercial pour la culture. Ils avaient moins souvent un casier judiciaire que les autres interpellés pour culture de cannabis, mais, lorsqu'ils avaient déjà eu une condamnation, elle était plus souvent liée à la culture de cannabis que pour les autres interpellés [Plecas *et al.*, 2005]. Depuis, selon la police de Montréal, il semble que des plantations se soient implantées dans l'Ontario et au Québec. Ainsi, selon une estimation du Service de police de la ville de Montréal, il y aurait « *au moins 500 plantations intérieures de cannabis à grande échelle contrôlées par les groupes criminels de souche asiatique [...]*¹⁶ ».

Si des groupes de même origine et avec des modes opératoires similaires ont ensuite été décrits ailleurs en Europe¹⁷, il serait mal fondé de penser qu'il s'agit d'un groupe unifié et très puissant, décidant stratégiquement d'investir tel ou tel marché¹⁸. Dans la plupart des cas, il s'agit de réseaux relativement restreints, fondés sur des liens familiaux [Silverstone, Savage, 2010] et/ou de lieux de naissance [Schoenmakers *et al.*, 2013], et reposant d'abord sur des personnes installées depuis un certain temps dans le pays d'accueil.

(13) À titre d'exemple, les saisies de plantations en Belgique ont montré un engagement néerlandais dans environ 90 % des cas [Boerman *et al.*, 2017].

(14) http://www.lamontagne.fr/moulins/justice/2015/01/28/le-trafiquant-de-cannabis-hollandais-condamne-a-5-ans-de-prison-mis-a-jour_11307888.html

(15) Le fichier de la police de Vancouver indique que, sur les 376 personnes impliquées dans le réseau de production de cannabis pour plusieurs cultures entre 1997 et 2003, 65 % étaient d'origine vietnamienne [Malm, *et al.*, 2008].

(16) <http://www.journaldemontreal.com/2017/09/29/les-maitres-de-la-culture-du-pot>

(17) Outre le Royaume-Uni, on note un accroissement important de la culture de cannabis par des groupes criminels vietnamiens dans les pays européens suivants : Pays-Bas, France, Allemagne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie et Pologne [Schoenmakers *et al.*, 2013]

(18) En particulier, il n'apparaît pas que des groupes criminalisés aient décidé stratégiquement de partir du Canada pour investir le marché du cannabis au Royaume-Uni [Public Safety Canada, 2013]. Sur cette question, et l'opposition entre groupes criminels créés stratégiquement et groupes criminels créés à la lumière d'un contexte favorable, voir Morselli *et al.*, 2011 ; Silverstone, 2011.

L'investissement de groupes d'origine vietnamienne dans la culture de cannabis a également été remarqué au Royaume-Uni, avec une concentration particulièrement importante autour de Londres, où, au milieu des années 2000, entre les deux tiers et les trois quarts des unités de production démantelées relevaient de ces milieux [Daly, 2007]. Depuis, il semble que ces groupes occupent un rôle moins important dans la culture au Royaume-Uni, étant moins souvent gestionnaires de sites et plus souvent qu'avant employés en tant que « jardiniers » par des groupes d'origine anglaise [National Police Chiefs' Council, 2014].

Les acteurs d'origine vietnamienne impliqués dans la culture de cannabis ont principalement deux profils. Certains, ayant quelques moyens financiers et des contacts avec des criminels non vietnamiens pouvant écouler le produit¹⁹, jouent le rôle d'investisseurs en louant les maisons, fournissant le matériel et supervisant les ventes. Les fermiers, quant à eux, travaillent dans les plantations et peuvent habiter sur le lieu même de production. Au Royaume-Uni, il s'agit majoritairement de deux générations d'immigration différentes [Silverstone, Savage, 2010] : les premiers y résident depuis plus longtemps et sont en situation régulière, tandis que les seconds sont plutôt venus clandestinement dans le cadre d'un trafic de migrants²⁰, voire d'êtres humains. Les seconds seraient largement originaires du nord du Vietnam et le travail dans les plantations leur permettrait de finir de payer le voyage jusqu'au Royaume-Uni. À ce titre, il semblerait que les rapports de pouvoir à l'intérieur des cultures de cannabis soient dépendants des flux d'immigration illégale²¹. En France, où le phénomène émerge, il est avéré que des clandestins vietnamiens ont été utilisés dans des plantations industrielles, et ceci afin de finir de payer leur voyage. Ainsi, outre La Courneuve, évoquée plus haut, l'affaire de la plantation de 2 000 pieds démantelée en décembre 2012 à Saverne (Bas-Rhin²²) a montré l'intrication des phénomènes agrégeant production de drogues illicites et trafic d'êtres humains. Une autre caractéristique des réseaux dits « vietnamiens », et ce peu importe le pays²³, tient dans le recours aux plantations

en réseau, réparties dans différents lieux, afin d'éviter les trop grosses concentrations et ainsi minimiser les coûts en cas de détection. Pareillement, un réseau démantelé en 2016 près d'Evry installait habituellement une culture à un endroit pendant quelques mois avant de déménager ailleurs²⁴. La discrétion, enjeu de la réussite de ces réseaux sur ce marché, semble être facilitée par l'attachement aux liens familiaux, souvent privilégiés au sein de l'entreprise pour éviter que les informations ne fuient [Bouchard, Nguyen, 2011 ; Silverstone, Savage, 2010]. Un important esprit entrepreneurial explique également cet engagement dans la culture de cannabis, l'illégalité de l'activité ne semblant être qu'une simple conséquence pour un moyen comme un autre de gagner sa vie [Bouchard, Nguyen, 2011 ; Schoenmakers *et al.*, 2013]. L'esprit entrepreneurial se manifeste également par les nombreux petits commerces tenus par des personnes d'origine vietnamienne (bars à ongles, restaurants), lesquels sont utilisés notamment à des fins de blanchissement d'argent. Des circuits de rapatriement de l'argent vers le Vietnam sont repérés pour le cas du Royaume-Uni [Silverstone, Savage, 2010], soit par le biais de banques peu regardantes sur la provenance des fonds, soit par des systèmes de versements entre petites entreprises au Royaume-Uni et petites entreprises au Vietnam. L'argent peut enfin être ramené directement à la famille restée au Vietnam via par exemple les filières « étudiantes ».

Des cannabiculteurs au profil hybride

Depuis quelques années, entre le profil du petit cannabiculteur cultivant pour lui ou ses proches et ceux de la cannabiculture industrielle relevant de filières criminelles, un profil hybride est en train d'apparaître. Ainsi, certains cultivateurs peuvent de manière opportuniste compléter leurs revenus en vendant une partie de leur production²⁵, voire en se professionnalisant dans le secteur. Il semble en effet que les opportunités de gains financiers, y compris pour des cultures restreintes, soient réelles. Ainsi, une culture de 10 plants en intérieur, avec une récolte en matière sèche estimée de 30 grammes

(19) À ce titre, il est notable que les groupes criminels vietnamiens apparaissent spécialisés uniquement dans la culture de cannabis et aient peu de contacts avec d'autres groupes criminels en dehors de la vente d'herbe en gros. Cette restriction à une partie seulement du marché du cannabis permet à la fois une meilleure discrétion et un coût organisationnel moins grand pour de petits réseaux.

(20) Il semblerait que les réseaux de passeurs et ceux de culture de cannabis soient différents, même s'ils peuvent coopérer [Silverstone, Savage, 2010].

(21) En revanche, on ne retrouve pas de personnel cultivant pour finir de payer son passage dans le pays d'arrivée au Canada ou aux Pays-Bas [Schoenmakers *et al.*, 2013]. Des profils de cultivateurs ayant des missions plus variées, ou bien qui ont commencé comme ouvriers et sont devenus propriétaires de site ont été décrits au Canada [Bouchard, Nguyen, 2011], trajectoire qui semble beaucoup moins probable au Royaume-Uni.

(22) <http://www.20minutes.fr/societe/1058733-20121205-clandestins-payaient-entree-france-cultivant-cannabis>

(23) Pour le cas du Royaume-Uni, voir [Kirby, Peal, 2015]. Pour celui de la France, voir [Weinberger, 2011]

(24) <http://www.leparisien.fr/evry-91000/essonne-un-gang-de-vietnamiens-louait-des-fermes-pour-cultiver-du-cannabis-13-09-2016-6117429.php>

(25) Ce profil est notamment décrit comme « cannabiculteur social-commercial » dans [Hough *et al.*, 2003].

par plant, et à raison de 4/5 récoltes par an, peut permettre des gains financiers non négligeables : la revente au détail rapporterait au minimum 11 000 € – dont il faut déduire le coût du matériel. Certes, dans ce domaine, comme l'ont montré deux études canadienne [Bouchard, Nguyen, 2011] et norvégienne [Hammersvik *et al.*, 2012], la volonté ne suffit pas. Outre un engagement temporel (plein-temps) pour mener à bien cette activité et atteindre un certain niveau de professionnalisation, le passage à la commercialisation à plus ou moins grande échelle nécessite un certain savoir-faire technique. Surtout, il apparaît nécessaire d'avoir des ressources criminelles, pour pouvoir gérer les situations à risques, et sociales, pour savoir créer un réseau et l'entretenir – puisque, à partir d'une certaine quantité, les réseaux de proches ne suffisent plus à écouler la marchandise. Au-delà des questions d'organisation du travail, des connaissances techniques nécessaires (qui s'accroissent avec le nombre de plants cultivés) et de financement, il peut exister une certaine barrière culturelle empêchant parfois de passer à la vente, particulièrement lorsque la culture du cannabis est associée favorablement à des logiques de don. Malgré tous ces freins au passage à la commercialisation, les groupes focaux « application de la loi », organisés dans le cadre du dispositif TREND, font état de l'importance croissante de la figure « hybride » dans la configuration du marché de l'herbe de cannabis en France. Ainsi, en 2016, le site de Toulouse signalait l'existence de coopératives de production, issues de la mutualisation des moyens de petits cultivateurs auparavant isolés. Les sites de Marseille et de Metz font état de reventes d'herbe autocultivée au sein des milieux festifs [Cadet-Taïrou *et al.*, 2017]. À Metz, également, on constate que les cannabiculteurs occupent désormais une place relativement importante dans l'offre irriguant le milieu festif électro-alternatif (environ 20 %), plus nombreux que les revendeurs professionnels (environ 10 %), mais toujours moins que les usagers-revendeurs (environ 70 %) [Bailly *et al.*, 2016].

En outre, le phénomène en plein essor de la livraison à domicile semble un facilitateur pour les cultivateurs ayant un réseau limité. Rencontrant une aspiration des consommateurs à ne pas se déplacer sur des zones de *deal*, ce mode de distribution permet au cultivateur

d'écouler son stock sans que cela ne nécessite une trop grande organisation. Ce profil est décrit, par exemple, à Marseille : « *tu téléphones, et ils passent, soit en bas de chez toi, ou dans le quartier, dans la voiture, tu fais dix mètres, tu te fais servir dans la caisse et tu ressors* » [Zurbach, 2017].

Un marché plus concurrentiel créateur de tensions

L'augmentation de l'offre d'herbe de cannabis sur le temps long, qu'elle relève du crime organisé ou de l'auto-entreprenariat, ne fait qu'aggraver les phénomènes de concurrence consubstantiels au trafic de drogues. Ainsi, dans les zones métropolitaines où les grands réseaux de trafics tendent à perdre le monopole qu'ils exerçaient sur le marché du cannabis²⁶, cette concurrence peut prendre plusieurs formes. D'une part, comme dans l'économie licite, elle constitue un facteur incitatif à la restructuration des modalités d'organisation de l'offre. Ainsi, s'agissant des trafics de cités, la pléthore de l'offre d'herbe incite les trafiquants à passer au *deal* de cocaïne [OCRTIS, 2015], à diversifier leur offre en proposant des types d'herbe plus variés et à s'investir dans des stratégies de revente proactive (promotions, relances SMS, livraisons à domicile). Même lorsque la transaction se passe sur une zone de *deal*, la rapidité et la discrétion sont de mise : ainsi en est-il avec le système de « *drive* » (décrit à Rennes, Bordeaux, Toulouse, Paris, Lille), circuit adossé à une cité vendeuse permettant au consommateur d'acheter son produit et de le récupérer sans sortir de sa voiture, ou encore avec celui de « *distribushit* » mis en place dans le quartier du Mistral à Grenoble²⁷. Mais, ici encore comme dans l'économie légale, la concurrence se manifeste aussi par la réduction du nombre des acteurs du marché, laquelle prend sur le marché des drogues illicites des formes assez expéditives. Ainsi, en 2016, dans le département des Bouches-du-Rhône, les règlements de compte en lien avec le trafic de drogues ont atteint leur plus haut niveau depuis trente ans [Cadet-Taïrou *et al.*, 2017] et traduisent de manière tragique l'intensité de la concurrence, dans un contexte où l'offre est pléthorique, entre les bandes dans le cadre du marché du cannabis local²⁸.

(26) À Toulouse, le site TREND fait état du fait que le marché distinct de l'herbe tend à faire perdre des parts de marché aux trafiquants de résine, tandis qu'à Rennes, les lieux de *deal* traditionnels de résine en centre-ville sont délaissés en raison d'une appétence accrue pour l'herbe [Suderie, 2017 ; Pavic, 2016].

(27) « *Les clients sonnaient à un interphone pour passer commande. La marchandise était livrée par une petite trappe dans un mur du rez-de-chaussée d'un bâtiment, dans un local inoccupé.* » : Monnier (V.), 2017, « Deal sur la ville », *L'Obs*, 30 novembre.

(28) En outre, le démantèlement des réseaux dans certains quartiers aggrave paradoxalement cette situation en engendrant les guerres pour la reprise d'un « plan », un bon point de vente pouvant engendrer jusqu'à 35 000 euros de chiffre d'affaires par jour [Gandilhon, 2016].

Phénomène récent, depuis 2015, le dispositif TREND fait état d'une montée des épisodes de violence ne touchant plus seulement les sphères des groupes criminels. Ainsi, la prolifération des lieux de culture conduit à une violence accrue entre des réseaux concurrents se manifestant par une plus grande utilisation des armes pour protéger les stocks ou se protéger soi-même. Les confiscations d'armes conjointes aux saisies de drogues sont présentes sur plusieurs sites, et ce depuis plusieurs années (Lille, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Marseille pour 2015 et 2016). Si les armes étaient auparavant plus cantonnées à des réseaux conséquents et relativement structurés, elles ont tendance à se « démocratiser ». Cela conduit à des situations d'intimidation ou de vols/pillages de plants, par exemple. Ceux-ci peuvent d'ailleurs être l'occasion de dépôts de plaintes auprès des forces de l'ordre. Les cultivateurs tendent à protéger leurs lieux de culture à l'aide de systèmes de clôture ou de surveillance, voire, pour les plus grosses productions, des pièges (*boobytrapping*) pour les étrangers s'aventurant sur les lieux de production.

Conclusion

Porté par une demande d'herbe en augmentation ces dernières années, le marché hexagonal du cannabis, traditionnellement dominé par la résine en provenance du Maroc, semble en train de basculer. En témoigne notamment l'explosion des saisies d'herbe et de plants

PHÉNOMÈNE RÉCENT, DEPUIS 2015, LE DISPOSITIF TREND FAIT ÉTAT D'UNE MONTÉE DES ÉPISODES DE VIOLENCE NE TOUCHANT PLUS SEULEMENT LES SPHÈRES DES GROUPES CRIMINELS. AINSI, LA PROLIFÉRATION DES LIEUX DE CULTURE CONDUIT À UNE VIOLENCE ACCRUE ENTRE DES RÉSEAUX CONCURRENTS SE MANIFESTANT PAR UNE PLUS GRANDE UTILISATION DES ARMES POUR PROTÉGER LES STOCKS OU SE PROTÉGER SOI-MÊME.

de cannabis enregistrée par les services impliqués dans l'application de la loi. Ce phénomène alimente, à l'image de ce qui se passe dans le reste de l'Europe, le développement d'une production locale de plus en plus sophistiquée. Si la culture du cannabis en France, née dans le sillage de mai 1968 et de la contre-culture contestataire, ne constitue pas une nouveauté, en revanche, la présence croissante de groupes criminels l'est indubitablement. Ainsi, à l'image de ce qu'il s'est passé dans d'autres pays européens, la France voit s'implanter des groupes criminels spécialisés contrôlant des plantations susceptibles de produire plusieurs centaines de kilogrammes de cannabis. En ce cas, la culture locale n'est pas toujours indépendante de logiques transnationales. Parallèlement, les évolutions susmentionnées du marché français poussent les acteurs traditionnels du trafic de cannabis en France à une reconversion plus ou moins partielle de la résine vers l'herbe, et notamment une herbe produite

localement pour alimenter en flux tendus les points de vente situés dans les métropoles régionales. En outre, l'attrait du marché est tel que l'on assiste depuis une date récente à l'apparition d'acteurs opportunistes se lançant, pour des motivations financières, dans une production destinée à alimenter le marché noir. Ces nouvelles réalités du marché dessinent un paysage hautement concurrentiel et contribuent en partie à un surgissement de tensions et de violences qui ne sont plus l'apanage des bandes criminelles traditionnelles ■

Bibliographie

BAILLY (F.), DE MARNE (A.), DIÉNY (L.), 2016, *Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur les usages de drogues à Metz en 2015*.

BAILLY (F.), DE MARNE (A.), DIÉNY (L.), 2017, *Rapport d'informations 2016. Site TREND Metz (Lorraine)*, (non publié).

BECK (F.), GUIGNARD (R.), RICHARD (J.-B.), 2014, *Usages de drogues et pratiques addictives en France. Analyses du Baromètre santé 2010*, INPES, La documentation française, Paris.

BEN LAKHDAR (C.), LALAM (N.), WEINBERGER (D.), 2016, « L'argent de la drogue en France. Estimation

- des marchés des drogues illicites en France », *Rapport synthétique à destination de la MILDECA*.
- BOERMAN (F.), GRAPENDAAL (M.), NIEUWENHUIS (F.), STOFFERS (E.), 2017, *2017 National Threat Assessment: Organised Crime*, National Police of the Netherlands.
- BOUCHARD (M.), NGUYEN (H.), 2011, «Professionals or Amateurs? Revisiting the notion of professional crime in the context of cannabis cultivation», in DECORTE (T.), POTTER (G. R.), BOUCHARD (M.) (éd.), *World Wide Weed. Global trends in cannabis cultivation and its control*, p. 109-125.
- CADET-TAÏROU (A.), GANDILHON (M.), MARTINEZ (M.), MILHET (M.), NÉFAU (T.), 2017, « Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2016-2017) », *Tendances*, n° 121, OFDT.
- DALY (M.), 2007, «Plant Warfare», *Druglink*, 22, n° 2, March-Avril, 6-9.
- DGPN, DCPJ, 2009, « Usage et trafic des produits stupéfiants en France en 2008 ».
- DGPN, DCPJ, 2010, « Usage et trafic des produits stupéfiants en France en 2009 ».
- EMCDDA, 2012, «Cannabis production and markets in Europe», *EMCDDA Insights*, N° 12, Lisbonne, European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction.
- EMCDDA, 2016, *Europol, EU Drug Markets Report: In-depth Analysis*, Luxembourg, Publications Office of the European Union.
- Europol, 2017, *Serious and Organised Crime Threat Assessment. Crime in the age of technology*, European Police Office.
- GANDILHON (M.), MARTINEZ (M.), NÉFAU (T.), PROTAIS (C.), DIAZ-GOMEZ (C.), 2016, « Marché et criminalité », *Rapport national 2016 (données 2015) à l'EMCDDA par le point focal français du réseau Reitox*, Saint Denis, OFDT.
- GANDILHON (M.), 2016, « Les jeunes dans le trafic illicite de stupéfiants », in BECK (F.) (Dir.), *Jeunes et addictions*, Saint-Denis, OFDT.
- HAMMERSVIK (E.), SANDBERG (S.), PEDERSEN (W.), 2012, «Why small-scale cannabis growers stay small: Five mechanisms that prevent small-scale growers from going large scale», *International Journal of Drug Policy*, vol. 23 n° 6, p. 458-464.
- HOUGH (M.), WARBURTON (H.), FEW (B.), MAY (T.), MAN (L.-H.), WITTON (J.), TURNBULL (P. J.), 2003, *A growing market: the domestic cultivation of cannabis*, Drugs and Alcohol Research Programme, York, Joseph Rowntree Foundation.
- INHES, 2009, « La culture illicite de cannabis en France. Rapport final », Saint Denis, INHES, 127 p.
- KIRBY (S.), PEAL (K.), 2015, «The changing pattern of domestic cannabis cultivation in the United Kingdom and its impact on the cannabis market», *Journal of Drug Issues*, vol. 45, n° 3, p.279-292.
- LANCIAL (N.), LOSE (S.), 2016, *Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur les usages de drogues à Lille en 2015*.
- LAZÈS-CHARMETANT (A.), 2017, *Rapport TREND données 2016. Site Bordeaux – Nouvelle Aquitaine* (non publié)
- LAZÈS-CHARMETANT (A.), 2016, *Tendances récentes sur les usages de drogues à Bordeaux en 2015* (non publié).
- LOSE (S.), 2017, *Drogues sur le site TREND de Lille en 2016. État des lieux et tendances récentes* (non publié).
- MALM (A. E.), KINNEY (J. B.), POLLARD (N. R.), «Social network and distance correlates of criminal associates involved in illicit drug production», *Security Journal*, 2008, n° 21, p. 77-94.
- MASSON (C.), GANDILHON (M.), 2018, «État des lieux du marché de l'herbe de cannabis et de la cannabiculture en France », Rapport destiné à la MILAD (Mission de lutte antidrogue), OFDT, à paraître.
- MORSELLI (C.), TURCOTTE (M.), TENTI (V.), 2011, «The mobility of criminal groups», *Global Crime*, vol. 12 n°3, p. 165-188.
- National Police Chiefs' Council, 2014, «UK National Problem Profile: Commercial Cultivation of Cannabis Report 2014», London, National Police Chiefs' Council.
- OBRADOVIC (I.), 2017, « Représentations, motivations et trajectoires d'usages de drogues à l'adolescence », *Tendances*, n° 122, Saint Denis, OFDT.
- OCRTIS, 2016, « Le prix des stupéfiants en France en 2015. Une approche nationale et régionale », Note d'information de l'OCRTIS n° 6.

- OCRTIS, 2015, « Les nouveaux visages du trafic de cannabis, des évolutions profondes susceptibles d'affecter les marchés français et européen », Note d'information de l'OCRTIS n° 5.
- OCRTIS, 2017a, « Les prix des stupéfiants en France. Etat des lieux 2016 ».
- OCRTIS, 2017b, « Lutte contre les trafics de stupéfiants en France. Bilan 2016 relatif au cannabis », Note n°4, DEASRI.
- OCRTIS, 2018, « Lutte contre les trafics de stupéfiants en France. Bilan 2017 relatif au cannabis », Note n°8, DEASRI.
- PAVIC (G.), 2016, *Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur les usages de drogues à Rennes en 2015*.
- PAVIC (G.), 2017, *Rapport TREND 2016. Rennes – Bretagne* (non publié).
- PFAU (G.), PÉQUART (C.), 2016, *Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur les usages de drogues à Paris en 2015*.
- PFAU (G.), PÉQUART (C.), 2017, *Rapport synthétique : phénomènes émergents et principales évolutions en 2016. Site TREND Paris* (non publié).
- PLECAS (D.), MALM (A.), KINNEY (B.), 2005, *Maribuana growing operations in British Columbia revisited (1997-2003)*, University College of the Fraser Valley and Centre for Criminal Justice Research.
- Public Safety Canada, 2013, « Mobilité du crime organisé vietnamien », *Résumé de recherche sur le crime organisé*, n° 15.
- SCHOENMAKERS (Y. M. M.), BREMMERS (B.), KLEEMANS (E. R.), 2013, « Strategic versus emergent crime groups: the case of Vietnamese cannabis cultivation in the Netherlands », *Global Crime*, vol. 14 n°4, p. 321-340.
- SILVERSTONE (D.), 2011, « A response to: Morselli C., Turcotte M., and Tenti V. (2010) The mobility of criminal groups », *Global crime*, vol. 12 n° 3, p. 189-206.
- SILVERSTONE (D.), SAVAGE (S.), 2010, « Farmers, factories and funds: organised crime and illicit drugs cultivation within the British Vietnamese community », *Global crime*, vol. 11 n° 1, p. 16-33.
- SUDÉRIE (G.), 2016, *Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur les usages de drogues à Toulouse en 2015*.
- SUDÉRIE (G.), 2017, *Rapport d'information TREND Toulouse en lien avec les phénomènes émergents liés aux drogues en 2016* (non publié).
- TISSOT (N.), 2017, *État des lieux TREND 2016. Site de Lyon* (non publié).
- WEINBERGER (D.), 2011, « Réseaux criminels et cannabis indoor en Europe : maintenant la France ? », *Drogues, enjeux internationaux*, n°1, OFDT.
- ZURBACH (E.), 2016, *Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur les usages de drogues à Marseille en 2015*.
- ZURBACH (E.), 2017, *Rapport de l'enquête TREND 2016. Site de Marseille* (non publié).